

Résolution présentée par la délégation du

Royaume des Pays-bas

Thème Objectifs du développement durable

Concerne Pour une régulation équitable du transport maritime mondial

L'Assemblée générale,

Considérant

que le secteur du transport maritime représente plus de 80% du volume des échanges commerciaux mondiaux et près de 3% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, et que les émissions ont augmenté de 20% en l'espace d'une décennie.

Préoccupée

par les multiples conséquences négatives comme par exemple une forte pollution des mers et des océans, due aux déversements de pétrole / fioul lourd lors de dégazages , et aussi d'une grande pollution de l'air suite aux émissions de gaz à effet de serre issues de la combustion des moteurs diesels, et leurs conséquences sur la santé de l'espèce humaine et de tout l'écosystème marin.

Observant

l'engagement pris en Juillet 2023 par les Etats Membres de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) avec la révision de la Stratégie OMI concernant la réduction des GES provenant des navires et les conclusions du rapport sur le transport maritime 2023 de la CNUCED.

Soulignant

la nécessité de développer une stratégie de transition efficace sur le plan environnemental, impartial sur le plan procédural, juste sur le plan social, inclusive sur le plan technologique et équitable sur le plan mondial.

Engage

Afin de garantir une transition juste et équitable en adoptant une mesure économique avec une taxe sur les émissions, allouant une partie des fonds pour rendre les infrastructures maritimes plus adaptées au climat dans les pays vulnérables. Les organismes politiques et réglementaires établissant un cadre mondial de décarbonation qui prête attention aux besoins des pays vulnérables. La communauté mondiale apportant un soutien financier et technique aux pays en développement les plus touchés par les coûts de la transition énergétique.

Le texte français fait foi